

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 12.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 18 (3 procurations)
- Suffrages exprimés : 18 (18 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch à Lazer, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représentés : ARLAUD Véronique représentée par GARCIN Martine à qui elle a donné procuration
DURANCEAU Damien représenté par MORENO Juan à qui il a donné procuration
GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers

A la suite des audits énergétiques réalisés en 2023, la CCSB a fait le choix d'entreprendre des travaux d'amélioration énergétique sur le bâtiment intercommunal de Lazer et la déchetterie de Ribiers. Ces locaux sont soumis à de fortes chaleurs durant les périodes estivales et nécessitent des travaux de rénovation de différentes ampleurs.

Par décision TECH n° 48/2023 du 24 octobre 2023, le Président a attribué la prestation de réalisation des études d'amélioration énergétique de ces bâtiments à l'entreprise « Exper'nergies ».

A la suite des études d'avant-projet, le programme de travaux envisagé est le suivant :

<i>Bâtiment de Lazer</i>	<i>Déchetterie de Ribiers</i>
- Mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur ; - Remplacement des menuiseries ; - Remplacement du système de chauffage et mise en place d'un groupe froid (différent d'une climatisation) ; - Relamping ; - Mise en place de panneaux photovoltaïques.	- Rénovation de l'isolation extérieure ; - Reprise de l'isolation intérieure ; - Remplacement des menuiseries ; - Mise en place d'une pompe à chaleur réversible ; - Relamping.

Le montant du marché étant estimé à 470 000 € HT (soit 564 000 € TTC), il est proposé de lancer une consultation en procédure adaptée.

La CCSB a obtenu des subventions de l'Etat (Fonds Vert) à hauteur de 220 738 €.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 16 AVR. 2024